



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

BOARD OF INTERNAL ECONOMY
BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Statement

Déclaration

November 27, 2012

Le 27 novembre 2012

The Board of Internal Economy has completed its consideration of the allegations that former Bloc Québécois leader Gilles Duceppe made improper use of House of Commons resources provided to him for his parliamentary functions.

Le Bureau de régie interne a terminé son examen des allégations selon lesquelles l'ancien chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe, aurait utilisé de façon inappropriée les ressources fournies par la Chambre des communes pour l'exercice de ses fonctions parlementaires.

The By-laws of the Board at that time governed the use by Members of the resources provided to them for the carrying out of their parliamentary functions following their election. (Electoral activities are covered by other legislation and are beyond the mandate of the Board.)

À l'époque, les règlements administratifs du Bureau régissaient l'utilisation par les députés des ressources mises à leur disposition pour l'exercice de leurs fonctions parlementaires après leur élection. (Les activités électorales sont encadrées par d'autres textes législatifs et ne relèvent pas de la compétence du Bureau.)

The Board acknowledges that the text of a key By-law governing the use of House resources was not rigorously defined, leaving open the possibility of differing interpretations regarding the meaning of "parliamentary functions".

Le Bureau reconnaît que le libellé d'un règlement administratif important régissant l'utilisation des ressources de la Chambre n'était pas formulé clairement. Cela a ouvert la porte à différentes interprétations quant au sens du terme « fonctions parlementaires ».

It was never the intention of the Board to allow House of Commons resources to be used to support political party activity or party staff.

Il n'a jamais été dans l'intention du Bureau de permettre l'utilisation des ressources de la Chambre des communes pour appuyer les activités d'un parti politique ou les employés d'un parti.

The Board is confident that the revised *Members By-law*, which was completed before these allegations came to light, will prevent similar events from occurring in the future.

Le Bureau est persuadé que la version révisée du *Règlement administratif relatif aux députés*, qui a été achevée avant que ces allégations soient soulevées, empêchera qu'une situation semblable se reproduise à l'avenir.

A complete revision of the By-laws, begun in August 2010, was approved on November 21 and December 5, 2011 and came into force on April 1, 2012. As part of the review, the definition of "parliamentary functions" was clarified and political party and electoral activities are now clearly excluded.

À la suite d'une révision complète des règlements administratifs entamée en août 2010, les règlements administratifs révisés ont été approuvés les 21 novembre et 5 décembre 2011 et ils sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2012. Dans le cadre de la révision, la définition de « fonctions parlementaires » a été clarifiée et les activités liées aux partis politiques ou de nature électorale sont maintenant expressément exclues.

Furthermore, the Board has directed the House Administration to develop more thorough procedures for staffing by House Officers and Members. While continuing to recognize that House Officers and Members are the employers of record, the Board will now require that, as employers, they provide information regarding the role of each employee and the duties that they carry out. The Board is confident that these additional steps will ensure full compliance with the spirit as well as the letter of the current rules.

En outre, le Bureau a ordonné à l'Administration de la Chambre d'élaborer des procédures plus rigoureuses en matière de dotation que devront respecter les agents supérieurs de la Chambre et les députés. Tout en continuant de reconnaître qu'ils sont les employeurs officiels, le Bureau exigera dorénavant que les agents supérieurs et les députés fournissent, à titre d'employeurs, des renseignements sur le rôle et les fonctions de chaque employé. Le Bureau est convaincu que ces mesures supplémentaires permettront d'assurer le respect intégral tant de l'esprit que de la lettre des règles actuelles.

The Board believes that the use Mr. Duceppe made of the House resources that were available to him was inappropriate. However, in light of the circumstances at the time as outlined above, the Board finds it impossible to take any disciplinary steps.

Le Bureau estime que l'utilisation qu'a faite M. Duceppe des ressources mises à sa disposition par la Chambre n'était pas appropriée. Cependant, compte tenu des circonstances à l'époque, telles qu'exposées ci-dessus, le Bureau estime qu'il lui est impossible de prendre des mesures disciplinaires.

The Board would like to thank Mr. Duceppe for his cooperation in clarifying this matter.

Le Bureau tient à remercier M. Duceppe pour sa collaboration dans le cadre de la clarification de cette question.

Information:

Heather Bradley
613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca

Renseignements :

Heather Bradley
613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca